



Licenciement en cdi pour refus de poste

Par **goumi**, le **26/09/2012** à **18:44**

Bonjour, je suis actuellement en CDI dans une entreprise à 50 % avec un contrat en CDD à 20 %. Au 1er janvier 2013, il y aura une fusion entre diverses entreprises dans le même secteur. Mon directeur veut me proposer un CDI à 50 % à 80 kms de mon domicile. En cas de refus, qu'est ce que je risque ? Il m'a parlé de licenciement. Est-il dans son droit ? Merci pour vos réponses

Par **pat76**, le **27/09/2012** à **16:31**

Bonjour Vous avez une clause de mobilité dans votre contrat de travail qui précise le secteur géographique où vous pourriez être muté ? Vous avez un CDI et un CDD avec votre employeur ? Quel est le motif du CDD ? Vous êtes à temps partiel donc l'employeur ne peut modifier votre contrat de travail sans votre accord. Si il avait un licenciement, il ne pourrait être que économique.